

Approche intégrée à l'égard de la gestion des déchets et des matières recyclables

La Chambre de commerce du Canada reconnaît l'importance d'une approche intégrée, uniforme et équitable à l'égard de la gestion des déchets et des matières recyclables, incorporant des considérations sociales, environnementales et économiques. Nous croyons qu'il faut réduire sensiblement la quantité de déchets produits par notre société et que cela requiert une modification fondamentale du comportement. De plus, nous sommes d'avis que tous les secteurs de la société, y compris le milieu des affaires, doivent partager la responsabilité de cette tâche.

Les méthodes d'élimination des déchets traditionnelles ne sont pas viables. Elles gaspillent des ressources précieuses, accroissent les coûts sociaux et remplissent les lieux d'enfouissement qui se font rares. En réponse à ces enjeux, les entreprises et tous les paliers de gouvernement ont mis en œuvre des initiatives visant à élaborer et à mettre en œuvre des technologies, procédures et pratiques durables en matière de gestion des déchets. En effet, il est peu efficace, sur le plan environnemental et économique, de traiter une seule partie du système de déchets ou d'adopter un seul mode de traitement sans envisager la question dans son ensemble.

L'industrie reconnaît qu'il lui incombe de minimiser l'utilisation des ressources et l'impact environnemental de celles-ci, sous réserve des contraintes associées à leur fonction prévue, et de faire en sorte que ses produits et emballages sont sûrs et compatibles avec les méthodes de gestion des déchets. Pour sa part, le gouvernement peut faire preuve d'intendance en fournissant des marchés secondaires axés sur l'utilisation maximale du matériel recyclable.

Le règlement des problèmes exige que l'on se concentre sur l'élimination des déchets à la source, le développement de solutions de rechange durables, l'expansion de l'infrastructure de gestion des déchets et des matières recyclables, la formulation de campagnes d'éducation publique. On doit également cerner et promouvoir des marchés de rechange pour le matériel recyclé. L'industrie doit fournir un apport technique et une orientation lors de l'élaboration d'une infrastructure de gestion des déchets, promouvoir le transfert des technologies et contribuer à l'éducation du public.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral, tenant compte du rôle des provinces, des territoires et des municipalités, adopte les lignes directrices suivantes pour la planification, la promotion et la mise en œuvre de programmes de gestion des déchets et des matières recyclables :

1. Éliminer le recoupement entre les trois paliers de gouvernement et éviter que les démarches innovatrices à l'égard de la gestion des déchets soient entravées par des politiques ou des règlements inappropriés.
2. Élaborer une démarche intégrée à l'égard de la gestion des déchets qui tient compte de toutes les sources de déchets et combine la réduction des sources, la réutilisation, le recyclage, le compostage et les options de recouvrement (comme les méthodes de traitement et d'élimination axées sur les ressources énergétiques

renouvelables) en un système global approprié aux besoins de chaque entreprise ou collectivité, fondé sur des normes sanitaires, une science environnementale valable et des principes économiques responsables.

3. Favoriser la prévention de la pollution et la minimisation des déchets grâce à un financement adéquat.
4. Veiller à ce que les coûts des diverses méthodes de gestion des déchets soient transparents, chiffrés en détail et liés aux quantités de déchets plutôt que cachés ou enchâssés à d'autres coûts.
5. Continuer de soutenir les efforts des entreprises canadiennes en vue de mettre au point, de fabriquer, de commercialiser et de distribuer des technologies de classe mondiale pour la minimisation, la gestion et le recyclage des déchets.
6. Continuer de favoriser des engagements non réglementaires de l'industrie (p. ex. le Protocole national sur l'emballage) plutôt que des règlements normatifs.
7. Veiller à ce que la politique gouvernementale concernant les programmes de gestion des déchets équilibre les considérations environnementales, économiques et sociales. Pour ce faire, elle pourrait, par exemple, exempter les matières recyclables de la définition des déchets et reconnaître que des produits peuvent être créés à partir des déchets.